



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 6 octobre 2015

Présidence	:	HELD Jean-Blaise
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	25 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	5
Absent	:	0
Votations	:	à main levée
Clôture de la séance	:	
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 2 juin 2015 Arrêté d'imposition 2017 2 préavis

### ORDRE DU JOUR

#### Ordre du jour :

- 1) Arrêté d'imposition 2017
- 2) Réfection du chemin du Montillier
- 3) Mise aux normes de l'ensemble de la signalisation villageoise
- 4) Divers et propositions individuelles.

\* \* \* \* \*

### OUVERTURE

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette troisième séance de l'année.

### APPEL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

### PROCÈS-VERBAL

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 est mis en discussion. Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté tel que présenté à 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention avec remerciements à Fabienne Blanc.

### COMMUNICATIONS MUNICIPALES

#### Susan Elbourne Rebet

Commission sécurité : une séance a été organisée le 23.07.15 avec les conseillers nommés à la commission de sécurité et Bernard Chenevières, expert en sécurité routière. Les sujets suivants ont été abordés : pistes de réflexion pour sécuriser les chemins des écoliers – pilier public – chemin entre l'arrêt TL et le Montillier. Une nouvelle séance a eu lieu à mi-

septembre, ayant pour objets l'éclairage public, la mise en place d'un faux trottoir jusqu'au Montillier et la sécurisation autour du pilier public. M. Brun, responsable au Canton de la signalisation, va envoyer un projet. Merci à la commission de sécurité qui est très efficace et qui est désormais mandatée par la Municipalité pour améliorer l'éclairage public sur le chemin de l'école.

Calendrier des élections – délai dépôt listes 1<sup>er</sup> tour : 11 janvier 2016 – syndic : 29 mars 2016 – Susan Elbourne-Rebet ne se représentera pas pour un nouveau mandat, ni à la syndiculture, ni pour la municipalité. Susan Elbourne-Rebet a débuté son activité communale en 2004 et elle estime qu'il est temps de passer le flambeau.

Le Président remercie d'ores et déjà Susan Elbourne Rebet de tout le travail effectué pour la commune de Vucherens.

### **Oxana Gueissaz**

**Petite enfance** : 115 places supplémentaires dans la région. Budget 2016 : 77.-- /habitant. L'UAPE Meli-Melo va déménager probablement en 2017 dans la nouvelle école qui sera construite à Servion.

Journée internationale de la personne âgée : 1er octobre 2015. Sortie en Valais avec les aînés du village. Au programme : brisolée, visite du musée du Saint-Bernard et cueillette des châtaignes.

### **Etienne Cherpillod**

**Déchetterie** : La municipalité a modifié les horaires d'ouverture pour l'hiver.

**Lundi et mercredi matin de 09H à 10 H; vendredi 16 H à 17 H et samedi 09 H à 11 h00. Les 26 décembre, 2 janvier et 26 mars, la déchetterie sera fermée.**

Les employés communaux seront équipés de nouvelles tenues voyantes dès l'an prochain étant donné qu'ils travaillent beaucoup sur la route.

Écoles : crédit de Fr.13'330'000. — accepté à une forte majorité par le Conseil intercommunal pour la construction d'un collège à Servion. La Municipalité de Servion doit traiter les oppositions.

Collège de Mézières : les travaux vont commencer ces jours : création d'un réfectoire, d'une bibliothèque et 5 salles de classe. Les accès au collège sont dès lors devenus difficiles.

Forêts : un petit peu de bostryches – la première coupe pour cet hiver sera retardée au vu du marché du bois assez faible. Les exploitations normales se sont bien passées.

### **Denis Grosjean**

PPA – Pas de nouvelles – la Municipalité a relancé M. Mivelaz du SDT qui justifie le retard par le changement à la tête du service. Promesse de réponse écrite en juillet 2015. Comme rien n'a été reçu, la Municipalité a envoyé une lettre en août à la conseillère d'État qui a affirmé qu'elle répondra dans les meilleurs délais. Un nouveau courrier partira prochainement.

Constructions : rte du Village 35 – four à pain et fruitier (monuments à protéger) en rénovation.

Bruvière : autorisation échue le 15.07.15. Rien ne se fera sans nouvelle mise à l'enquête.

Propriété Némoz : la Municipalité avait refusé de délivrer le permis de construire en septembre 2014 – M. Némoz a fait un recours qui a été rejeté par le Tribunal cantonal qui a toutefois mis 500. — à la charge de la Municipalité. M. Némoz a promis de faire le nécessaire avec un dossier en ordre, mais une dénonciation a été faite à la préfecture.

### **Remy Favre**

Jéudi prochain : mise en service des UV dans les 3 stations de pompage

## **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est mis en discussion. Il n'y a pas de commentaires et il est accepté tel que proposé dans la convocation.

## 1) ARRETE D'IMPOSITION 2016-2017

Commission de gestion : Marie-José Auderset, Catherine Winkler, Luc-Olivier Bünzli

### Présentation par la Municipalité

Association vaudoise d'aide et soins à domicile : Fr. 10. — de plus par habitant.

Participation au trafic régional : Il manque un 0 sur le préavis. La commission de gestion de l'année passée avait suggéré de faire passer un arrêté d'imposition pour deux ans.

### Rapport de la commission

La Rapporteuse lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

### Discussion

Blaise Rion : pour quel motif l'augmentation est-elle aussi grande pour le trafic régional ?

Susan Elbourne Rebet : augmentation générale en lien avec la loi sur les transports. On a profité dans la région de l'augmentation de la cadence des TL. Ces chiffres sont donnés par le Canton.

Oxana Gueissaz : Cette loi impliquant une répartition entre les cantons a été votée et est entrée en vigueur au 01.01.2015.

### Décision

Le préavis 03/15 est accepté à l'unanimité.

## 2) Demande de crédit de Fr. 45'000. — pour la réfection du chemin piéton du Montillier

Commission : Marie-Claire Anex, Eric Cherpillod, Christophe Dutoit

### Présentation par la Municipalité

Le Montillier fait partie de la colonne vertébrale conduisant des arrêts TL jusqu'à l'église. Avant dernière ligne de la 2<sup>e</sup> page – chemin réservé aux piétons et aux cyclistes : le mot cycliste est faux – ce sont les trotinettes, planches à roulettes et autres qui seront acceptées ;). Il faut en effet considérer que la mention au Registre foncier pour la partie privée de 38 mètres faisant l'objet d'une servitude est « passage public à pied de 1m ». La municipalité pourrait cependant faire preuve de mansuétude par rapport aux cyclistes.

### Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

### Discussion

A la suite des questions d'André Savary, Carine Bünzli, Pierre Béda, Nathalie Anex, la Municipalité précise que le passage agricole n'est pas assuré, car les parcelles à l'Est sont accessibles par d'autres moyens. Il n'existe qu'un passage d'un mètre donc il est difficile d'imposer un passage agricole. Il y aura un panneau riverain autorisé. De plus le fait d'installer 3 luminaires à la place d'un actuellement a été décidé. Ce luminaire est de 120 Watts sa consommation totale est plus faible que celle de l'actuel luminaire. (24 leds de 33 watts chacun). Cela paraît être le minimum d'éclairage pour ne pas que cela devienne « le sentier des brigands du Jorat ». L'Éclairage sera plus régulier en « douche », ciblé avec 3 points lumineux sur la commune. Mâts verticaux de 5 mètres.

Les lampadaires actuellement de différents types avec une consommation importante seront remplacés par des lampadaires moins gourmands en énergie. Les lampadaires évoluent constamment et la seule façon d'avoir une unité complète dans le village sera de tout changer. Sur la RC 636, il y a encore des lampes à mercure, technique qui a totalement disparu. (Quasiment plus de pièces de rechange). Donc ces lampadaires ne pourront pas être recyclés.

Décision : le préavis 04/15 est accepté par 24 voix et 2 abstentions.

### 3) MISE AUX NORMES DE L'ENSEMBLE DE LA SIGNALISATION VILLAGEOISE

Commission : Gilbert Grin, Urbain Cherpillod, Steen Pedersen

#### Présentation par la Municipalité

Fr. 18'607. -- hors TVA ont déjà été dépensés pour la signalisation villageoise. Il reste à respecter une ordonnance fédérale précisant que tous les panneaux de trafic devaient être remplacés, car ils ne sont pas assez réfléchissants. Il y a 13-14 points dans le village où les panneaux doivent être changés. Les employés communaux feront le montage.

#### Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

#### Discussion

A la suite de la question de Marc Vuagniaux, la Municipalité répond que des panneaux totems seront installés sur la RC 636 – panneaux à deux pieds aux entrées du village comme dans les villages voisins. Ce n'est pas une obligation, mais plutôt une question de mode.

#### Décision

Le préavis 03/15 est accepté à l'unanimité.

### 4) Divers et propositions individuelles

Nathalie Vuagniaux : demande s'il est prévu de mettre un porte-vélo près des arrêts de bus. Une place avait été construite à cet effet, mais le système n'a jamais été acheté ni posé, car jusqu'à maintenant il n'y avait pas beaucoup de vélo, mais si la situation a changé, un dispositif sera posé.

Marc Vuagniaux : s'y était opposé à l'époque en disant qu'une nouvelle place de parc serait créée et il présente son mea culpa.

Pierre Béda : envoi des factures impôts fonciers – reçues le 28 alors que les paiements sont déjà faits. La Boursière précise qu'ils ont été mis à la poste en courrier b le 23 septembre et que les rappels ne partent pas de suite.

Jean-Blaise Held : la fin de la législature approche et le Président va se mettre en quête de personnes désireuses de poursuivre le mandat de Conseiller communal et/ou de nouveaux candidats.

André Savary est partant pour organiser la sortie de fin de législature. Les personnes qui souhaitent le rejoindre sont les bienvenues. Un comité de 3 personnes sera désigné en décembre.

Prochaine séance du Conseil communal : Mardi 8 décembre 15 avec le budget.

Susan Elbourne Rebet : Merci de la part de la Municipalité de la confiance que lui témoigne le Conseil

Président : Merci à la Municipalité pour tout le travail effectué.

La séance est levée à 21 H 00



Président  
Jean-Blaise Held



Secrétaire  
Fabienne Blanc